



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Réunion du Jeudi 2 Décembre 2021 à 19 H 30

Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 27 Novembre 2021

NOM	Prénom	Présents
MME BORDERES	Lydia	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. HARDRÉ	Samuel	
MME AUTIN	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CROLA	Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>
MME ARCILLON	Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. POPOT	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CAU	Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MOREIRA	Lydie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME GEORGES	Gabrielle	
M. CALLEN	Matias	<input checked="" type="checkbox"/>
MME ARAUJO	Hélène	
MME MARQUES	Clara	<input checked="" type="checkbox"/>
M. GIRARD	Alain	<input checked="" type="checkbox"/>
M. DANGOISSE	Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>
MME DUMONT	Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME TAUDE	Priscillia	

MME Cathie CROLA été élue secrétaire.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre des Présents : 15

Absents excusés :

MME Priscillia TAUDE a donné procuration à M. Alain GIRARD afin de la représenter.
MME Héléna ARAUJO a donné procuration à MME Brigitte AUTIN afin de la représenter.
M. Samuel HARDRÉ a donné procuration à MME Lydia BORDERES afin de le représenter.

Absents : MME Gabrielle GEORGES.

La réunion est ouverte à 19 H 40

A l'ouverture de la réunion, MME LE MAIRE propose à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Laurent ZANNI.

I – Délibération DM à raccrocher : Site Internet

MME LE MAIRE propose de réduire la dépense d'Investissement du Chapitre 21 pour un montant de 100 euros et d'ouvrir une dépense d'Investissement au Chapitre 21 à l'article 21 283 de 100 euros. En effet, la confection d'un nouveau Site Internet communal coûte 60 euros de plus que prévus initialement.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

II – Délibération Eau Potable : RQPS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2020

MME LE MAIRE revient sur le contenu de ce rapport : indicateurs de performance, investissements, travaux engagés...

M. GIRARD demande si les 18 % de consommation perdue se situe dans la moyenne nationale. M. POPOT, Président du SMEHE, répond que celle-ci atteint les 15 %. Les pertes sont toujours plus élevées en zone rurale qu'en zone urbaine parce que la longueur de réseau par usager est plus importante. Dans ces pertes, on chiffre aussi les consommations des essais, des bornes incendies.

L'effort du SMEHE a porté sur la mise en place de la « sectorisation » avec l'installation de compteurs à 9 endroits du Syndicat de manière à délimiter les zones, compteurs connectés avec le central de VEOLIA pour enregistrer en permanence les consommations. Si la nuit, sur un secteur, les consommations sont élevées, il y a présomption de fuite. Dans ce cas, VEOLIA envoie un technicien pour contrôler.

L'état du réseau est plutôt « bon », datant de la fin des années 50-60.

L'objectif de la THELLOISE est de reprendre l'intégralité du service, entraînant la disparition du SMEHE et la fixation d'un prix unique de l'eau valant sur tout le territoire intercommunal. Et ce, au plus tard, pour le 1^{er} janvier 2026.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

III – Délibération Convention avec le Chenil « Chez Marthe »

MME LE MAIRE rappelle que lorsqu'un chien errant est ramassé sur la voie publique, il est amené à la pension canine « Chez Marthe » pour être identifié. Aussi, pour simplifier la démarche, il est envisageable de passer une Convention avec cet établissement situé à Berthecourt. Le gardiennage des animaux trouvés se ferait donc au Chenil et non plus en Mairie. MME LE MAIRE propose 2 tarifs : 50 euros la journée de garde en semaine, 85 euros les samedis, dimanches et jours fériés.

M. GIRARD insiste sur le fait que la somme à régler reste à la charge du propriétaire et non de la Commune.

MME ARCILLON demande ce qu'il advient des animaux qui ne sont pas « pucés ». Au bout d'un certain temps, comme l'indique MME LE MAIRE, l'animal pourrait être confié à la SPA (Société Protectrice des Animaux), qui pourrait en décider l'euthanasie après avoir observé un délai sans qu'il ait été adopté ou réclamé.

MME DUMONT souhaite savoir si la « pension canine » est conventionnée pour ce type d'accueil. MME LE MAIRE lui répond par l'affirmative.

M. DANGOISSE demande s'il n'est pas préférable que la Commune achète un lecteur de puces, dans la mesure où les maires ont accès au fichier ICAD (Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France). MME LE MAIRE réaffirme que chaque propriétaire est responsable de son animal (chiens, chats...). Ce sont d'ailleurs trop souvent les mêmes propriétaires qui sont pris en faute dans la garde ou la surveillance de leur chien.

Il est de surcroît plus commode de faire appel au service de proximité offert par la pension « Chez Marthe ». Les gérants de cet établissement sont des professionnels habitués notamment à déceler les problèmes de santé ou de maltraitance affectant les animaux amenés.

M. CALLEN résume cette mesure par un gain de temps, sans perte d'argent, pour la municipalité de BERTHECOURT.

Résultat du Vote à main levée : 14 voix POUR (Majorité relative), 3 ABSTENTIONS (MME DUMONT Valérie, MME TAUDE Priscillia, M. GIRARD Alain) et 1 CONTRE (M. DANGOISSE Thierry)

IV – Délibération RQPS Assainissement 2020 pour la THELLOISE

M. GIRARD s'interroge sur le fait que voter « contre » ce rapport permet d'alerter sur la situation de la quarantaine de foyers berthecourtois qui ne sont pas encore correctement raccordés. MME LE MAIRE souligne que M. WALLET et elle-même demeurent vigilants quant à cette situation, en participant aux Conseils Communautaires et aux réunions des groupes de travail de la THELLOISE qui portent sur l'Assainissement. De plus, l'acceptation de ce rapport n'a pas de réel lien avec la prise en charge des foyers restant à raccorder au réseau d'assainissement. M. WALLET conclut que, suite à l'accord donné par l'Agence de l'Eau, les travaux pour rendre conformes les raccordements sont en bonne voie.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

V – Délibération Arrivée de la commune d'Ansacq dans la Communauté de Communes THELLOISE

MME LE MAIRE revient sur l'étude d'impact concocté par la THELLOISE. Le dossier est ancien car ANSACQ souhaitait déjà sortir de la Communauté de Communes du pays CLERMONTOIS depuis au moins l'année 2016.

Il est vrai que le découpage géographique incluant ANSACQ est particulier. Ceci dit, ce souhait d'ANSACQ d'être rattachée à la THELLOISE semble davantage se baser sur des raisons relationnelles à court terme que guidé par le souci de l'intérêt général sur le temps long.

M. GIRARD suppose que la compétence assainissement sera assurée par la THELLOISE.

MME LE MAIRE précise qu'*a priori* le bassin de vie des habitants d'ANSACQ est localisé à BEAUVAIS.

Résultat du Vote à main levée :

5 voix POUR (MME AUTIN Brigitte, MME ARAUJO Hélène, MME CROLA Cathie, M. CROLA Gilles, M. CALLEN Matias), 5 ABSTENTIONS (MME MOREIRA Lydie, MME MARQUES Clara, MME ARCILLON Sylvie, M. WALLET Didier, M. CAU Jean-François) et 8 voix CONTRE (MME BORDERES Lydia, M. HARDRÉ Samuel, M. BONNIN François, M. POPOT Didier, MME DUMONT Valérie, M. GIRARD Alain, MME TAUDE Priscillia et M. DANGOISSE Thierry)

VI – Délibération Achat d'une carte cadeau pour une lauréate du Bac Mention Très Bien

MME LE MAIRE rappelle que chaque année une carte cadeau est offerte à chaque lauréat du Bac obtenu avec la mention « Très Bien » et souhaiterait augmenter le montant de cette carte à 150 euros. Par la suite, MME LE MAIRE aimerait gratifier les candidats ayant obtenu une autre « mention » pour des raisons d'équité et afin de récompenser le mérite personnel des élèves. 100 euros pour la mention « Bien » et 50 euros pour la mention « Assez Bien ».

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

VII – Délibération Approbation des conditions générales d'utilisation et des mentions légales du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

MME LE MAIRE détaille cette procédure qui est une instruction obligatoirement par voie électronique à partir du 1^{er} janvier 2022 pour les communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) de 3500 habitants et plus.

Pour l'instant, les dossiers « papier » sont toujours recevables.

Cette instauration aura un coût pour les communes. Les agents chargés de l'Urbanisme sont actuellement en phase de formation.

Un des avantages de ce système est, comme le fait remarquer M. GIRARD, de pouvoir constituer son dossier en ligne sans limite de jour ou d'horaire de dépôt.

M. POPOT souligne aussi l'économie de papier réalisée.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

VIII – Délibération Autorisant la vente de la parcelle C 220 (Hameau de Parisifontaine)

MME LE MAIRE suggère un prix d'un euro au m² pour cette parcelle de 268 m². Il existe une servitude sur une autre parcelle. Cette vente s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une Défense Incendie au Hameau de Parisifontaine et fait suite aux décisions prises lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2021 (cession à un propriétaire privé d'une parcelle appartenant au domaine public communal).

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

IX – Délibération DM Dépréciation de créances

MME LE MAIRE expose le contenu de cette « nouveauté » qui permet de couvrir les frais de mise en demeure de payer des débiteurs de notre Commune. Conformément à l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce provisionnement constitue un principe de prudence. Des fonds (925 euros annuels) sont réservés pour lutter contre les impayés. La somme correspondante serait déduite des dépenses de Fonctionnement du Chapitre 22 pour être imputée aux dépenses de Fonctionnement du Chapitre 68.

M. GIRARD demande s'il existe déjà des problèmes de créances. MME LE MAIRE répond positivement, indiquant que ces créances commencent à dater et à prendre de l'ampleur.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

X – Délibération DM Compte de cession

MME LE MAIRE mentionne qu'il s'agit d'une erreur d'imputation de la Perception de Méru, lors de la vente de la parcelle communale ZB 240 pour un montant de 60 000 euros. C'est une opération blanche, un jeu d'écritures comptables.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

XI – Délibération DM Achat de matériel pour les services techniques

MME LE MAIRE explique que le matériel usé doit être remplacé, quand il ne peut être réparé. Un taille-haie perche, un nettoyeur haute pression thermique et une tronçonneuse pourraient être achetés pour un montant total de 3538,80 euros toutes taxes comprises. Plusieurs devis sont établis avant chaque achat, comme le rappelle MME LE MAIRE. Le prix, la qualité et le service après-vente sont examinés avec soin.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

XII – Délibération DM Intérêts réglés à l'échéance

Cette DM doit couvrir les intérêts réglés à l'échéance des emprunts de l'Année 2021. Ceux-ci concernent les aménagements de la rue de Parisifontaine et les eaux pluviales. Il faudrait réduire la dépense de fonctionnement du Chapitre 022 pour un montant de 1100 euros et ouvrir une dépense de fonctionnement au Chapitre 66 pour le même montant.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

XIII – Délibération Prise en charge des dépenses d'Investissement avant le vote du Budget Primitif (BP) 2022

MME LE MAIRE propose cette décision pour pouvoir engager des dépenses d'investissement au cours du premier trimestre 2022. Le quart des crédits des dépenses d'Investissement en 2021 correspond à 600 106,99 euros. Cette somme pourrait alors être utilisée avant le vote du BP 2022, d'autant que des travaux d'aménagement sont en cours.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

XIV – Délibération Avenant au Marché Public de la rue du Stade

M. WALLET revient sur le marché de travaux de la rue du Stade signé avec l'entreprise MEDINGER TP & fils. Une partie de ce marché relève d'une procédure adaptée, négociée, sans faire appel à la concurrence. Dans ce cadre, les travaux actuels se déroulant dans les rues Jules FERRY et du Château, passent sur le budget du marché de travaux de la rue du Stade. La Commune a le droit de le faire à hauteur de 15 % du marché total. L'avenant n°1 porte ainsi sur 94983 euros. Une commande supplémentaire d'environ 17000 euros devra ensuite être effectuée. Comme insiste M. WALLET, il est préférable de réunir la Commission Municipale « Appel d'Offres » pour chaque signature d'avenant dans le domaine des « marchés publics ». Ce qui a eu lieu le 29 novembre 2021.

Par ailleurs, un engagement a été pris par le Département de l'Oise de réaliser la réfection du « tapis » de la route départementale 620 en Mars 2022.

M. GIRARD aimerait que dorénavant, les membres des Commissions Municipales « Urbanisme et Grands Projets » et « Travaux & Environnement » soient systématiquement informés du début de chantiers ou travaux sur la Commune. Au moins par courriel.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

XV – Délibération Versement d'une Subvention exceptionnelle à l'Association « Les Jeux d'Enfants »

La Présidente des « Jeux d'Enfants » a sollicité une aide qui a été étudiée au sein de la Commission Municipale « Associations, Loisirs et Manifestations ». D'ordinaire, cette association très active pour le bien-être des enfants, organise une Kermesse. Mais la crise sanitaire n'a pas permis la tenue de cet événement depuis 2 ans, d'où un manque de recettes.

Après le versement des subventions aux associations, MME LE MAIRE indique qu'il reste 596,20 euros à allouer. Elle propose donc de destiner cette somme aux « Jeux d'Enfants » afin de terminer leur exercice budgétaire actuel et d'offrir des cadeaux de fin d'Année à tous les élèves scolarisés au groupe « Henri DUBREUIL ».

M. GIRARD demande s'il est possible de s'appuyer sur cette association pour inciter les enfants à assister à la prochaine cérémonie du 11 novembre. MME LE MAIRE suggère de contacter plutôt la direction de l'Ecole et les enseignants. L'idée est de rendre les commémorations plus attractives à BERTHECOURT, notamment en y invitant une poignée d'élèves.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

XVI – Délibération Ouverture de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) aux vacances scolaires de Décembre (SI. BE. PO. VI.)

MME LE MAIRE rappelle que le SI.BE.PO.VI. n'ouvrirait pas ses portes durant les 15 jours de congés scolaires de Décembre. Une réflexion a été menée pour qu'il y ait au moins une semaine d'accueil au service des parents. Cette proposition a déjà rencontré l'aval d'une vingtaine de parents qui ont d'ores et déjà inscrit leurs enfants pour la semaine du 20 au 24 décembre 2021. Mais il reste encore du temps (jusqu'au 10 décembre 2021) pour que ce chiffre s'accroisse.

M. GIRARD demande s'il existe une dotation supplémentaire pour cette période. MME LE MAIRE répond par la négative.

La modification des statuts porte sur une seule semaine, sans préciser laquelle.

M. POPOT fait remarquer qu'il aurait été souhaitable de réserver le droit au SI.BE.PO.VI. d'ouvrir sur 52 semaines, permettant ainsi plus de souplesse au niveau de la modification des statuts. Mais MME LE MAIRE lui répond que la rédaction originelle de ces statuts ne l'autorisait pas. Un essai pour les 3 premières semaines d'Août avait été réalisé par le passé et ne s'était pas avéré satisfaisant (très peu d'inscrits).

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

XVII – Délibération Choix de la représentation en Justice de la Commune par le Cabinet de Me Jonathan PORCHER

MME LE MAIRE explique ce choix pour la défense de la Commune dans l'affaire d'installation illégale sur une parcelle située en zone naturelle à Parisfontaine. Le Procureur a retenu plusieurs chefs d'accusation. Mais il demeure plus prudent de désigner un Avocat. Le Cabinet retenu travaille régulièrement avec des collectivités et plaide dans des dossiers d'Urbanisme. Ces frais d'Avocat restent à la charge de la Commune.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

XVIII – Délibération Approbation de la Convention Territoriale Globale à intervenir entre la Communauté de Communes THELLOISE, la Caisse d'Allocations Familiales, les Communes et les Syndicats

MME LE MAIRE explique qu'en juillet 2021 les communes de la THELLOISE ont été contactées afin d'établir un diagnostic de leur territoire, en recensant leurs besoins pour l'avenir et l'état actuel de leurs équipements. Le groupe scolaire, le pèri, la cantine, le City Stade, les jeux... ont été répertoriés. Ce diagnostic territorial permet d'avoir une vision plus globale et d'élargir les champs d'actions, ainsi que de travailler en cohérence dans les secteurs des politiques de l'Enfance, de la Jeunesse ou encore de la Parentalité.

La signature de cette Convention conditionne aussi le versement à la Commune d'une somme, jusqu'à présent nommée « Contrat Enfance Jeunesse » et désormais appelée « bonus territoire ». Auparavant, c'est le secteur de la « Petite Enfance » qui concentrait l'essentiel des attentions. Désormais, les adolescents constitueront également une priorité.

En ce qui concerne la Parentalité, on peut citer les rencontres intergénérationnelles. Un grand nombre de « fiches actions » ont été rédigées en ce sens.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

L'ordre du jour est épuisé à 21 h 05

Questions diverses des Membres du CONSEIL

PRÉSENTATION ET QUESTION DE MONSIEUR DANGOISSE

Monsieur Thierry DANGOISSE, conseiller municipal nouvellement installé, réside à BERTHECOURT depuis 60 ans et est retraité.

Cet élu demande ce qui va advenir de la « Maison MAUPEOU », 6 rue du Général De Gaulle.

MME LE MAIRE répond qu'elle travaille quotidiennement sur ce dossier. Plusieurs pistes sont à mûrir.

Le Département devait accompagner la Commune de BERTHECOURT dans ses démarches. Un projet d'habitat intergénérationnel (porté par l'OPAC de l'OISE), qui n'a pas tenu ses promesses, a été rejeté lors du précédent mandat.

Puis, une plate-forme de répit a été évoquée. Ce projet, en partenariat avec le Centre Hospitalier de BEAUVAIS, avait plu. Cela étant, l'Agence Régionale de Santé a fait savoir qu'elle ne suivrait pas ce projet.

Ensuite, c'est un accueil de jour qui a été mis sur la table, sans forcément devenir concret.

En outre, l'association COALLIA devait proposer un centre Covid pour les sans domicile fixe. Celui-ci s'est peu à peu mué en « centre d'hébergement pour migrants sans solution ».

MME LE MAIRE et M. WALLET continuent leurs investigations et à rencontrer de potentiels porteurs de projets.

Un dernier prestataire serait très intéressé de créer un hébergement pour femmes victimes de violences conjugales, avec le soutien du Foyer des Jeunes Travailleuses.

Très récemment, M. WALLET a pris contact avec une association en faveur de l'Enfance handicapée.

Enfin, la *start up* « CetteFamille », tournée vers un public de séniors, peut aussi intéresser notre Commune.

INTERVENTION DE MME DUMONT

MME DUMONT demande si M. DANGOISSE siégera dans les mêmes Commissions Municipales que son prédécesseur. Ce nouvel élu peut se rapprocher du secrétariat de Mairie pour connaître ses attributions.

MME DUMONT souhaite savoir ce qui est proposé pour le bâtiment de l'ancienne Poste. MME LE MAIRE a fait réaliser 3 estimations par des agents immobiliers. M. GIRARD demande pourquoi le service des Domaines n'a pas été sollicité pour une estimation. MME LE MAIRE répond qu'il n'y a pas d'obligation à le faire.

L'idée principale reste de redynamiser le Cœur de Bourg, en y implantant un commerçant ou un artisan.

Le prix de vente pourrait démarrer à 120 000 euros pour l'ensemble du bâtiment.

DEMANDES DE M. GIRARD

M. GIRARD demande à MME LE MAIRE de rendre compte de son action à l'ouverture de chaque réunion de Conseil Municipal, compte tenu des délégations que ce dernier lui a confiées.

MME LE MAIRE fait remarquer qu'elle remplit déjà cette obligation et qu'à part prévenir chaque conseiller au moindre de ses faits et gestes elle ne peut être plus transparente. D'ailleurs, chaque achat (matériel des services techniques, stores de la salle du Conseil...) est parfaitement tracé, exposé et expliqué à chaque séance.

MME LE MAIRE rétorque que M. GIRARD, pour sa part, ne participe pas à toutes les Commissions Municipales où il devrait normalement siéger. Il se peut donc qu'il ne se tienne pas suffisamment informé des affaires communales.

Par ailleurs, M. GIRARD aimerait savoir si un défibrillateur sera installé à la Salle des Fêtes car l'échéance légale approche (janvier 2022). MME LE MAIRE invite cet élu à constater par lui-même l'année prochaine.

DÉFENSE INCENDIE

M. POPOT annonce le début des travaux de Défense Incendie au Hameau de Parisfontaine. Une première bache sera posée la semaine du lundi 6 décembre 2021. La seconde installation devrait avoir lieu dans la foulée. La troisième nécessite encore d'obtenir la maîtrise foncière.

COLIS DE NOËL

MME CROLA annonce la distribution des colis de Noël les vendredis 10 et Samedi 11 décembre 2021 à la Salle des Fêtes.

TRAVAUX DE LA RUE DU STADE

M. WALLET précise que ces travaux démarreront le 3 janvier 2022, pour laisser le temps nécessaire au bon achèvement des travaux rues Jules FERRY et du Château.

Un autre chantier a lieu sur la Place des Fêtes pour le transfert de l'arrêt de cars « MAUPEOU ». Une réunion d'information aux administrés de ce quartier est organisée le 15 décembre 2021.

WEEK-END DES 11 et 12 DÉCEMBRE

MME AUTIN donne rendez-vous aux enfants devant la Salle des Fêtes le Dimanche 12 Décembre. Un défilé cheminera jusqu'à la Mairie pour ensuite parcourir les différentes rues de la Commune. La journée se terminera par un spectacle équestre proposé par M. Marc DEVALLOIS. Une collation sera offerte à tous, petits et grands.

Cet événement remplace « l'Arbre de Noël » prévu le samedi pour les enfants et l'animation « hommage à Annie Cordy » destinée le dimanche aux Aînés de notre village. Ce changement intervient au moment d'une dégradation de l'état sanitaire du Département de l'Oise.

COMMUNICATION

M. BONNIN lance un appel à tous pour recevoir des articles en vue de la confection du numéro 97 du Bulletin Municipal, à paraître fin janvier 2022.

COMMISSION MUNICIPALE « ASSOCIATIONS, LOISIRS et MANIFESTATIONS »

M. CALLEN informe l'Assemblée de la poursuite des réunions du Comité de Pilotage de la Fête de la Pâture. MME LE MAIRE insiste sur le fait que cette Commission Municipale, depuis sa création en juin 2020, est ouverte à tous, et en particulier à tous les conseillers municipaux. Pourtant, ce sont souvent les mêmes élus qui y travaillent.

FÉMININES HBAC

MME MARQUES, qui évolue au sein de l'équipe féminines séniors de l'Hermes-Berthecourt Athletic Club, précise que celle-ci est 2^{ème} de son championnat. MME LE MAIRE salue ce résultat compte tenu du caractère récent d'équipes féminines à l'HBAC.

A 21 h 30, MME LE MAIRE lève la séance.

Fin des débats : 21 H 31

Fait à BERTHECOURT, le 10 Décembre 2021

**Le Maire,
Lydia BORDERES**



Mairie de BERTHECOURT >>> 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92 Télécopie : 03 44 07 57 21
Courriel : mairieberthecourt@orange.fr